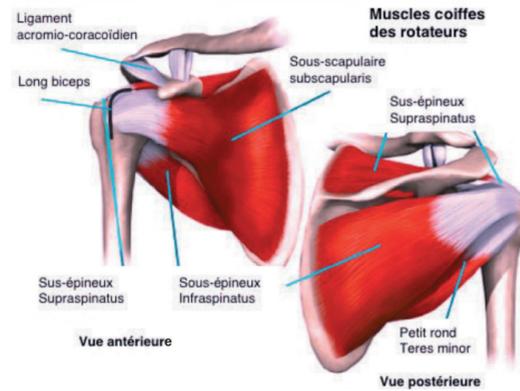


## Extrait de l'enquête suite à la déclaration de maladie professionnelle

J.P. est agent de maintenance à la régie peinture d'un bailleur social régional depuis 1998. A l'âge de 56 ans, il a un problème d'épaule, une scapalgie bilatérale qui entraîne un arrêt maladie de 2 ans et une opération chirurgicale. Il le déclare en 2009 en maladie professionnelle indemnisable n° 57 qui a été acceptée.

### La situation



Info Sécurité BTP  
N° 127  
JUILLET 2015

Directeur de la publication : Francis De Block  
N° de dépôt légal : 15/969  
Réf. GRP 004/031/07-15  
Conception et impression Carsat Nord-Picardie, 11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex

## La première analyse de l'entreprise

En 2009, J.P. établit une déclaration de maladie professionnelle indemnisable n° 57 qui a été acceptée et reconnue. Pour le chef d'entreprise c'est essentiellement un facteur humain : « Il a travaillé comme peintre façadier extérieur pendant 15 ans avant de venir chez nous. Il travaillait sur les nacelles volantes et devait porter des sacs de gravier pour faire les contrepoids. De plus, toute la journée il « roulait » la peinture. » Toutefois, suite à cette déclaration, le chef d'entreprise décide d'approfondir la première analyse de poste et propose d'exploiter les pistes suivantes :

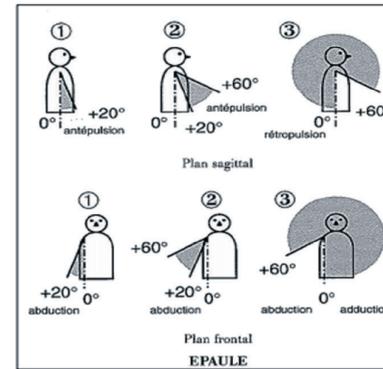
### ACTIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE :

- Piste technique :**
  - Agir sur les peintures et les conditionnements
- Piste humaine :**
  - Rappeler les bases de « gestes et postures ».
  - Tenter de limiter la durée d'exposition.
- Piste organisationnelle :**
  - Analyser les possibilités de travail en équipe notamment pour alterner les tâches.
  - Tester d'autres façons de travailler, à la perche par exemple, sans échafaudage.

Est-ce suffisant pour qu'un tel accident ne se reproduise plus ?

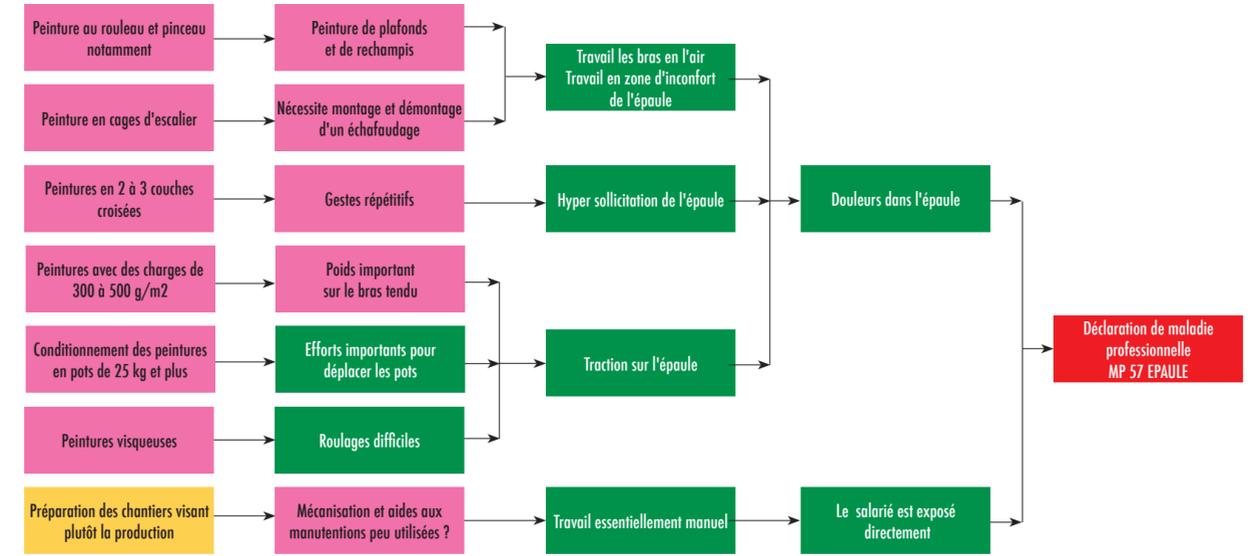
## La seconde analyse (étayée d'un arbre des causes)

- J.P. nous fait part que depuis 1998, outre les nombreux ravalements, il faut également peindre des cages d'escalier et des parties communes en intérieur. Au début, l'entreprise utilisait une peinture plastifiée, visqueuse et lourde, avec des charges de 300 à 500g/m<sup>2</sup>. Cette peinture donne un aspect pommelé qui dissimule les défauts des surfaces lisses. Pendant 21 ans, ce produit était utilisé en double opération d'abord au rouleau laine puis au rouleau nid d'abeille pour l'aspect pommelé et la brosse pour les rechapis. Cette peinture oblige à faire des croisements. Les ravalements extérieurs étaient limités à 1 ou 2 mois.
- La peinture plastifiée n'est qu'une finition, et représente environ une semaine de travail par mois. Les autres jours, des travaux de préparation sont réalisés : ponçage, enduit et sous-couche. La sous-couche est moins lourde de 100 à 150 g/m<sup>2</sup> et glisse plus facilement.
- Les conditionnements des pots de peintures pour les entreprises étaient de 25 kg, maintenant de 15 litres soit environ 20 kg. De même, les sacs d'enduit pesaient 30 kg, aujourd'hui ils pèsent 25 kg voire 15 kg. Il faut réduire les manutentions en choisissant les conditionnements et en mécanisant les approvisionnements.
- Depuis la qualité des produits a évolué. La peinture plastifiée, vinyte, est quasi-disparue au profit d'une peinture « film plan » acrylique avec une dilution à l'eau. Sur 30 ans, les produits ont beaucoup évolué. Actuellement, les peintres travaillent en grande majorité en phase aqueuse avec l'arrêt des solvants (white spirit). Avant sur la finition, il fallait 2 à 3 couches, maintenant une couche suffit et sans croisements.
- Les mouvements amples et répétés du bras, ont entraîné une « usure » prématurée de l'épaule, et notamment sur la « coiffe des rotateurs » particulièrement fragile. Il convient de limiter les gestes contraignants et surtout ceux pour lesquels les bras sont au-dessus des épaules.



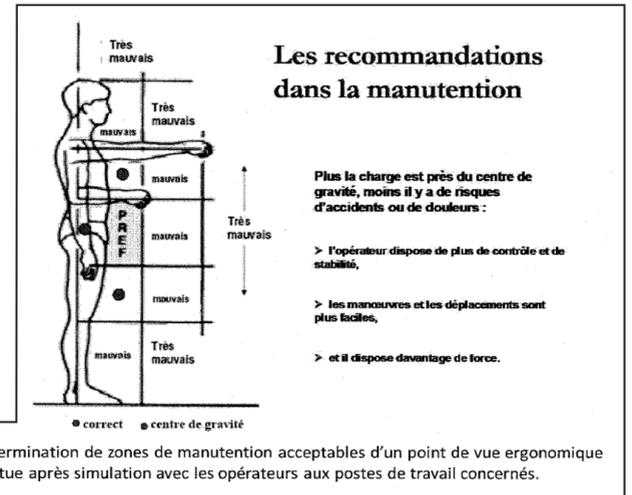
1 : Acceptable - 2 : Non recommandé - 3 : A éviter

## L'arbre des causes



## Les autres pistes d'actions

- Pour réduire les manutentions, il convient de mécaniser les approvisionnements, travailler sur le choix des conditionnements, veiller à ce que le poids unitaire des sacs d'enduit soit inférieur à 25 kg (limite de poids inférieur pour les jeunes travailleurs). De plus en plus souvent l'échauffement musculaire est pratiqué en début de poste.
- Le matériel : le montage et démontage des échafaudages implique également des manutentions d'éléments parfois lourds. Aussi le travail à la perche permet de limiter le travail en hauteur sur échafaudage. De même l'utilisation de nacelles, de plates-formes suspendues ou sur mâts peuvent être des pistes intéressantes pour diminuer le travail en extension.
- L'organisation : le travail en équipe de 3 peintres pour les travaux difficiles comme les plafonds, notamment pour les grandes surfaces, peut être une piste intéressante. Mais cela consiste aussi à planifier les tâches, faire des pauses régulièrement, alterner les tâches par exemple...
- Limiter le métier de peintre façadier à une durée de 15 ans pour revenir à un métier de peintre d'intérieur.
- Attention, les peintures et enduits anciens sur les façades extérieures peuvent contenir de l'amiante. Leur retrait implique un plan de retrait et une formation spécifique.



La détermination de zones de manutention acceptables d'un point de vue ergonomique s'effectue après simulation avec les opérateurs aux postes de travail concernés.

Vous pouvez télécharger cette fiche sur [www.carsat-nordpicardie.fr](http://www.carsat-nordpicardie.fr)

N'hésitez pas à prendre contact avec la Carsat Nord-Picardie (Tél. 03.20.05.60.28), les DIRECCTE (Tél. 03.20.96.48.60 pour le Nord - Pas-de-Calais, Tél. 03.22.22.42.42 pour la Picardie), l'OPPBT (Tél. 03.20.52.13.14 pour le Nord - Pas-de-Calais, Tél. 03.22.95.10.18 pour la Picardie).  
**Ils sont là pour vous aider.**